

Expliciter n°85 Juin 2010

Les historiens face à l'expérience subjective (quand la question du témoignage rejoint celle de l'introspection...)

Philippe Péaud

GREX, Doctorant – Université de Provence (Aix-Marseille I) – Unité Mixte de Recherche ADEF (Apprentissage, Didactique, Evaluation, Formation) – Axe Intervention éducative dans l'accompagnement professionnel.

Comme pour la psychologie (Vermersch, 1999), la question de l'expérience subjective est présente dans les sciences historiques dès le début. Elle se présente sous la forme du témoignage oral, considéré comme beaucoup plus fiable que les documents écrits. Pour Hérodote, le témoignage, visuel et oral, constitue le principal instrument de connaissance. A propos de la description de l'Égypte, il expose sa méthode : « Jusqu'ici, ce que j'ai dit provient de ma propre vue, de ma propre recherche et de ma réflexion personnelle. A partir de maintenant, j'exposerai les récits des Égyptiens comme je les ai entendus. J'y ajouterai en outre quelque chose de ce que j'ai vu moi-même » (II, 99)². C'est le cas également dans le premier ouvrage d'histoire immédiate jamais écrit, et qui date de la même période que *l'Enquête* (dernier quart du Ve s. av. J.-C.) : *Histoire de la guerre du Péloponnèse* par Thucydide. « Quant aux événements de la guerre, je n'ai pas jugé bon de les rapporter sur la foi du premier venu, ni d'après mon opinion ; je n'ai décrit que ce dont j'avais été témoin ou pour le reste ce que je savais par des informations aussi exactes que possible. Cette recherche n'allait pas sans peine, parce que ceux qui ont assisté aux événements ne les rapportaient pas de la même manière et parlaient selon les intérêts de leur parti ou selon leurs souvenirs variables. » (I, XXII)³. Dès l'origine, l'expérience subjective, transmise sous la forme du témoignage, celui des témoins se remémorant ce qu'ils ont vécu ou celui de l'auteur de l'ouvrage historique rapportant ce qu'il a vu, est garante de l'exactitude des faits rapportés, - « il est difficile d'accorder créance aux documents dans leur ensemble », précise Thucydide. Le passé

1 C'est en faisant l'état des lieux de la recherche sur le travail réflexif et la prise en compte du vécu de l'autre, dans le cadre de mon travail de doctorat, que je suis « tombé » sur la question de la place du témoignage oral en histoire et de son évolution selon les différentes écoles historiques. Il m'a semblé y repérer un mouvement identique à celui concernant l'introspection au cours de l'histoire de la psychologie. J'en ai fait part à Pierre sous la forme d'une courte note. Suite à cela il m'a proposé d'en faire un article pour *Expliciter*.

2 Hérodote. *L'Enquête d'Hérodote d'Halicarnasse ou les neuf livres de ses enquêtes qui portent le nom des muses*. Traduction par H. Berguin. Paris : Garnier, 1932. 403 p. Notons au passage qu'« enquête » se dit « historiè » en grec, ce qui, via le latin « historia », a donné le mot « histoire » en français.

3 Thucydide. *Histoire de la guerre du Péloponnèse*. Traduction par J. Voilquin, Paris : Flammarion, 1966. 2 vol. 372 et 311 p.

lointain est du domaine de la tradition, qui doit être soumise à un examen rigoureux, d'autant plus que cette tradition est rapportée par les poètes, « qui amplifient les événements ». L'histoire ne se conçoit que sous la forme de l'histoire immédiate. La validation des données se fait par le croisement entre deux expériences subjectives, deux témoins ; le recours à l'autre, le témoin, ne se fait que pour les faits dont l'auteur n'a pas été le témoin direct, pour ce qui est en dehors de son expérience, de son vécu. De plus, le témoignage est d'autant plus fiable qu'il n'est pas une croyance ou une opinion⁴, mais bien un récit de ce qui s'est passé. Jusqu'au XVIIIe siècle, les témoignages vont occuper une place de choix dans les écrits historiques⁵. A la fin du XIXe siècle, le renversement est complet : le témoignage oral est disqualifié au profit des sources écrites dont l'usage est progressivement devenu exclusif en deux siècles. Dans un célèbre manuel rédigé à destination des apprentis chercheurs, Langlois et Seignobos, les deux « papes » de la nouvelle démarche de recherche, - l'histoire positiviste qui va régner en maître dans les sciences historiques pendant près d'un siècle -, mettent en doute l'intérêt pour l'historien de s'appuyer sur le témoignage oral, disqualifiant le recours à ce que dit le sujet : « l'affirmation orale reste une impression sujette à se déformer dans la mémoire de l'observateur lui-même en se mêlant à d'autres impressions [...]. La tradition orale est par nature une altération continue ». Alors que « l'écriture fixe l'affirmation et en rend la transmission fidèle » ; « aussi dans les sciences constituées n'accepte-t-on jamais que la transmission écrite »⁶.

Que s'est-il passé ? Pour pouvoir répondre à cette question il faut tenir compte du fait que cette bascule se place dans une triple perspective : l'évolution dans la conception de la temporalité, la professionnalisation et l'institutionnalisation progressive du métier d'historien, l'intention d'aboutir à une reconstitution véridique, objective du passé (Wallenborn, 2006). C'est au XVIIIe siècle qu'avec le mouvement philosophique des Lumières la conception linéaire du temps l'emporte sur une conception cyclique⁷. Cette évolution se produit au moment où, suite aux travaux lancés par Dom Mabillon au sein de l'abbaye de Saint-Maur, sont définis les principes de l'érudition critique à partir de l'étude des textes ; pour Mabillon et les bénédictins de Saint-Maur, il s'agit de traquer les fausses reliques à travers une étude minutieuse des textes pour détecter les faux⁸. Du coup, la démarche philologique va s'imposer à l'histoire scientifique, d'où le règne des archivistes et de l'Ecole des Chartes dans l'école historique française au XIXe siècle, dont Michelet est un des représentants les plus emblématiques ; dans la préface de 1868 à son *Histoire de la Révolution française*, après avoir énuméré toutes les sources écrites qu'il a compulsées, il écrit : « Pour tel fait capital, mon récit, identique aux actes mêmes, est aussi immuable qu'eux. J'ai fait plus qu'extraire, j'ai copié de ma main (et sans y employer personne) les textes dispersés, et les ai réunis. Il en est résulté une lumière, une certitude, auxquelles on ne changera rien. Qu'on m'attaque sur le sens des faits, c'est bien. Mais on devra d'abord reconnaître qu'on tient de moi les faits dont on veut user contre moi »⁹. Une opposition se constitue entre le réel, dont témoigneraient les archives écrites, et la fiction, que représente la mémoire des témoins forcément biaisée, infidèle et lacunaire. L'oral est expulsé du champ scientifique de l'histoire au profit du fait,

4 C'est un des fondements de la démarche scientifique aux dires de Bachelard dans *La formation de l'esprit scientifique* : « On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire ».

5 Cette voie ouverte par les Grecs du Ve siècle avant notre ère nous mène aux chroniqueurs médiévaux, dont un des plus célèbres exemples est Froissart, et elle se referme avec *Le Siècle de Louis XIV*, de Voltaire, dernier ouvrage où, à côté des sources écrites (livres, notes écrites restées inédites), les témoignages oraux, notamment pour la description de la vie à la Cour, occupe la plus grande place. Pour plus de détails, consulter un manuel d'historiographie, comme : Bourdè, G., Martin, H. 1997. *Les écoles historiques*. Paris : Seuil. 352 p.

6 Langlois, C.-V., Seignobos, C. [1898]1992. *Introduction aux études historiques*. Paris : Kimé. 284 p.

7 Le temps est pensé comme irréversible, une rupture infranchissable se crée entre le passé et le présent. Du coup, se construit une séparation nette entre l'historien et son objet d'étude ; il lui faut reconstruire une réalité qui n'existe plus. Et si elle n'existe plus, c'est qu'elle n'est pas conservable à cause de la distance temporelle : l'histoire devient l'étude du passé. Le recours à la tradition orale n'a plus de sens.

8 Hurel, D.-O. 2007. *Dom Jean Mabillon, moine et historien*. Paris : R. Laffont (collection Bouquins). 1152 p.

9 Michelet, J. [1868] 1979. *Histoire de la Révolution française*. Paris : R. Laffont (collection Bouquins). 898 p.

rapporté par les archives. L'interprétation des textes suppose l'apprentissage d'une méthode, le développement de compétences, donc la création d'un corps de professionnels¹⁰. Cette professionnalisation est allée de pair avec une intense réflexion méthodologique et le développement d'outils de plus en plus sophistiqués. La temporalité est ici la même pour les sciences historiques que pour la psychologie, le perfectionnement méthodologique datant là aussi des débuts du XXe siècle (Vermersch, 1999). Cette évolution s'accompagne d'une institutionnalisation de l'histoire qui fait de l'histoire savante une histoire nationale et, donc, une histoire du pouvoir, et par là-même une histoire fondée sur les écrits produits par le pouvoir (les archives)¹¹. La tradition orale est dévalorisée ; elle n'a d'intérêt que pour raconter une anecdote, pour les sociétés sans écriture, donc sans histoire¹² ou pour des disciplines jugées inférieures par le monde universitaire de l'époque, comme l'ethnologie et le folklore. D'ailleurs les premiers enregistrements sonores seront réalisés par les ethnologues et les dialectologues ; des archives sonores sont créées à Vienne en 1899, à Berlin en 1904, à Paris en 1911 ; aucune utilisation n'en sera faite alors par les historiens (Descamps, 2001).

Un siècle plus tard, dans les années 1990, le contraste est saisissant (Voldmann, 2000). « L'histoire orale » est intégrée aux sciences historiques ; une nouvelle génération de chercheurs (souvent originaires de la « périphérie », la province en France ou le Centre et le Sud des Etats-Unis ; souvent des femmes) est aux commandes d'institutions nationales et internationales, de comités de rédaction de revues et de centres de recherches dédiés à « l'histoire orale ». Toutefois, elle est toujours discutée dans ses fondements épistémologiques. Le débat peut, à gros traits, se ramener à l'existence de deux postures : les réticents insistent sur les dangers de « l'histoire orale » et privilégient le recours aux sources écrites, n'utilisant l'oral que pour combler les lacunes des archives écrites (Becker, 1987) ; leurs opposants expliquent que certains objets historiques (la mémoire, la vie quotidienne, etc.) ne peuvent s'étudier qu'en privilégiant les sources orales (Wievorka, 2002). Il n'en reste pas moins vrai que l'histoire du temps présent se fait de plus en plus à partir d'entretiens avec des témoins. Tout a commencé dans les années 1930 par une révolte contre l'histoire positiviste et la recherche d'une histoire alternative à celle centrée sur les élites et le pouvoir. Il s'agissait d'un retour aux sources en quelque sorte, d'un retour à Hérodote et à Thucydide, mais aussi s'affirmait la volonté de donner la parole à ceux qui ne l'avaient pas dans les sources écrites : le peuple, les femmes, les pauvres, les opprimés, les vaincus. De plus en plus d'historiens critiquaient l'histoire officielle, une histoire considérée comme froide, désincarnée, artificielle. Dans le sillage de la contestation née à la fin des années 1960, c'est du côté des sciences sociales que les historiens du temps présent vont se tourner : de plus en plus ils recourent à l'enquête de terrain, à l'observation participante ; ils s'ouvrent à la sociologie, à l'ethnologie, à l'anthropologie, à la psychanalyse.

C'est à partir des années 1980 que se dégage un consensus parmi les historiens du temps présents, partisans d'un usage prioritaire des sources orales (les « présentistes ») : il est nécessaire de bâtir les fondements d'une méthode historique pour l'utilisation des sources orales (Voldman, 1992). Le parallèle entre l'attitude des psychologues expérimentalistes face à l'introspection et celle des historiens positivistes face aux témoignages oraux est étroit. Les critiques contre l'utilisation des témoignages oraux sont les mêmes que celles adressées à l'étude de l'expérience subjective : elles précèdent la pratique. « Dans le domaine de l'utilisation du témoignage, ce serait sans doute à peine forcer le trait d'affirmer que la critique a précédé la pratique, tant les réticences sont anciennes et nombreuses dans la communauté historique », (Péchanski, 1992) ; c'est-à-dire qu'elles disqualifient d'avance toute utilisation sans rechercher les conditions de validité et les limites. Pour les chercheurs en histoire immédiate (Voldman, 1992) les sources orales doivent être traitées selon le même canon scientifique

10 En atteste la création progressive au XIXe siècle de chaires universitaires dédiées à l'histoire. Après la Première Guerre mondiale, la mue est achevée : l'historien, d'abord témoin et interrogateur de témoins, puis professeur savant, est devenu un chercheur dont le rôle est de produire de la connaissance dans et pour un monde clos, séparé de la société civile, le monde universitaire. L'histoire devient l'apanage de celui-ci, la mémoire, rapportée par des témoins, de celle-là.

11 Pomian, K. 1997. Les archives. In Nora, P. (dir.). *Les lieux de mémoire*. T. 3. Paris : Gallimard (collection Quarto). p. 3999-4067

12 Puisque c'est l'écriture qui marque l'entrée des civilisations dans l'Histoire... avant c'est la Préhistoire !

que les autres sources (séries statistiques, papiers administratifs, images, etc.)¹³ : le témoignage doit être accessible à tous, d'où la possibilité d'utilisation comme administration de la preuve par la communauté scientifique ; s'impose la nécessité d'un échantillonnage sérieux ; etc. Les questions épistémologiques tournent autour des points suivants : le rôle documentaire des sources orales, la spécificité des « archives provoquées »¹⁴, la technique de l'entretien, l'approche biographique et autobiographique, la fonction du témoignage, les mécanismes de la mémoire (Descamps, 2001, Hartog, 2003, Joutard, 1983, Peneff, 1990, Rioux, 1983, Voldman, 1992, Voldman, 2000, Wallenborn, 2006, Wieviorka, 2002). Il n'est pas question, dans le cadre de ce court article, de reprendre tous ces points. Je me limiterai à un seul : la technique de l'entretien. D. Péchanski (1992) reprenant la question des « effets pervers »¹⁵ de l'entretien montre que leur prise en compte comme arguments pour récuser la fiabilité de ce type de sources est lié à un point de vue qui privilégie la recherche de la vérité avec un grand V ; alors que si l'on envisage ce qui se dit comme « la vérité du témoin en situation, à telle date, dans telle situation, face à tel interviewer (...) les mécanismes (...) ne sont pas un obstacle ; ils sont une composante du récit ». A partir de ce postulat, les historiens du temps présent ont différentes attitudes face à la question de l'entretien. Pour les uns, l'enjeu n'est pas dans la technique de l'entretien, mais dans l'exploitation de ces verbalisations. Puisque ces « effets » sont consubstantiels à la verbalisation, il n'est nul besoin de perfectionner le recueil de verbalisation ; l'interviewer doit s'en tenir à la plus grande neutralité. Nous retrouvons ici la même attitude que celle des psychologues face à l'exploitation du produit de l'introspection, c'est-à-dire des verbalisations concomitantes à ce que fait le sujet pendant l'expérimentation : pas de contrôle des méthodes de recueil des verbalisations, ni de la position du sujet par rapport à ce qu'il verbalise (Vermersch, 1999). Pour les autres, l'enjeu réside dans la technique de l'entretien qui doit permettre non seulement d'être au plus près de la façon dont le sujet construit son récit mais aussi de faire en sorte que les présupposés de l'historien ne s'impose pas à la parole du témoin. Il s'agit ici d'un projet similaire à celui de Vermersch (1999) quand il cherche à perfectionner la pratique de l'introspection. Donnons-en les grandes lignes. Les techniques d'entretien sont empruntées aux ethnosociologues nord-américains et reprennent les principes directeurs des *life stories*¹⁶ : expliquer le but et la nature de l'interview, créer un environnement de collaboration entre l'interviewer et l'interviewé, poser des questions suscitant la conversation, contrôler les digressions pour se maintenir dans l'axe de la recherche, obtenir un récit personnel (et non des généralités), manifester son écoute de façon non verbale, respecter les silences, accueillir l'émotion, poser des questions de clarification, absence de jugement de valeur, soigner le moment de la clôture de l'entretien. Du coup, l'exploitation des verbalisations ne peut se limiter à une mise en relation entre les verbalisations obtenues et les critères construits par l'historien à partir d'un cadre théorique. Le temps de l'interprétation doit être précédé d'un temps de traitement, fondé sur une approche structurale du discours. Trois registres sont à distinguer : le registre descriptif (ce que le témoin a vu et vécu), le registre évaluatif (ce que le témoin pense de ce qu'il a vu et vécu) et le registre énonciatif (tout ce que l'on comprend de la situation d'énonciation dans le récit). C'est là, dans cette approche du discours, que se fait la rencontre avec le projet théorique de la psychophénoménologie : il s'agit, dans les deux cas, de s'intéresser au rapport qu'entretient le sujet vis-vis de son vécu, c'est-à-dire à ce qui structure et organise son expérience passée, présente et à venir.

En définitive, nous sommes bien en présence d'un mouvement généralisé inscrit dans un « système d'idées », pour reprendre une expression d'Edgar Morin, un système d'idées actuellement en élaboration autour de la ré-introduction de la question du sujet, de l'humain, dans les sciences. L'histoire n'est pas seule touchée. La question de l'expérience subjective se retrouve par exemple en sociolo-

13 Vermersch, dans le cadre de son programme de recherches, a la même attitude face aux critiques faites à l'introspection ; il montre qu'il est possible de définir des critères de validation de la description d'un vécu subjectif, inscrivant ainsi la psychophénoménologie dans « les canons du raisonnement scientifique. » (Vermersch, 2005).

14 L'expression est de l'historien Jacques Ozouf.

15 Ils sont liés à deux mécanismes : l'interférence de la mémoire collective et de la culture historique du témoin avec son expérience individuelle ; le prisme du point de vue individuel qui conduit à généraliser sa propre expérience et à rehiérarchiser les événements en fonction de celle-ci.

16 En France, ce courant de recherche s'est traduit par les histoires de vie ou récits de vie. Cf. par exemple Bertaux, D. 2005. *L'enquête et ses méthodes. Le récit de vie*. Paris : A. Colin. 128 p.

gie¹⁷, polarisée autour de deux grands courants représentés par deux figures tutélaires : Durkheim, qui rejette la prise en considération de la subjectivité de l'acteur¹⁸, au contraire de Max Weber pour qui l'activité sociale peut se comprendre par la « reviviscence » et la « connaissance de l'intérieur »¹⁹. Cela se traduit par des méthodes de recueil d'informations très différentes : dans le premier cas, des sondages et des questionnaires permettant un traitement statistique ; dans le deuxième cas des entretiens très faiblement directifs ayant pour but de faciliter l'expression de la vision subjective de l'acteur interviewé sur telle ou telle thématique. Il existe, bien sûr, des recherches sociologiques utilisant conjointement les deux approches, quantitative et qualitative²⁰. Mais ceci m'emmène vers un article plus long que celui que je souhaitais faire, en réponse à la proposition de Pierre...

Bibliographie

- Becker, J.-J. 1987. Le handicap de l'a posteriori. *Cahiers de l'IHTP*, juin 1987, n°4, p. 95-97.
- Descamps, F. 2001. *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*. Paris : Comité pour l'histoire économique et financière, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, 864 p.
- Hartog, F. 2003. *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*. Paris : Seuil. 272 p.
- Joutard, P. 1983. *Ces voix qui nous viennent du passé*. Paris : Hachette. 268 p.
- Péchanski, D. 1992. Effets pervers. *Les Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, novembre 1992, n°21. p. 45-53.
- Peneff, J. 1990. *La Méthode biographique : de l'école de Chicago à l'histoire orale*. Paris : Armand Colin. 144 p.
- Rioux, J.-P. 1983. L'Histoire orale : essor, problèmes et enjeux. *Les Cahiers de Clio*, n°75-76, p. 29-48.
- Vermersch, P. 1999. Introspection as Practice. *Journal of Consciousness Studies*, février-mars 1999, vol. 6, n° 2-3, p. 17-42.
- Vermersch, P. 2005. Prendre en compte la phénoménalité. Propositions pour une psychophénoménologie. *Revue d'intelligence artificielle*, vol. 1-2, n° 19, p. 57-75.
- Voldman, D. (Ed.). 1992. *La bouche de la vérité. La recherche historique et les sources orales*. *Les Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, novembre 1992, n° 21.
- Voldman, D. 2000. Le Témoignage dans l'histoire française du temps présent. *Bulletin de l'IHTP*, juin 2000, n°75, p. 41-54.
- Wallenborn, H. 2006. *L'historien, la parole des gens et l'écriture de l'histoire. Le témoignage à l'aube du XXIe siècle*. Charleroi (Belgique) : Labor. 195 p.
- Wieviorka, A. 2002. *L'ère du témoin*. Paris : Hachette (collection Pluriel). 187 p.

17 Cf. par exemple Giraud, C. 2004. *Histoire de la sociologie*. 3e édition. Paris : P.U.F. 128 p.

18 Durkheim, E. [1894] 1997. *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Flammarion. 254 p.

19 Weber, M. [1921] 2003. *Economie et société*. Vol. 1. Paris : Pocket. 410 p.

20 Un exemple en sociologie de l'éducation : Duru-Bella, M. 2002. *Les inégalités sociales à l'école. Genèses et mythes*. Paris : P.U.F. 256 p.